



Succession quote part disponible

Par **claud**, le **25/02/2013** à **18:45**

bonjour,
mariés sous le régime de la communauté, puis ayant fait donation entre époux au dernier vivant, ayant 2 enfants, je souhaiterais utiliser ma quote part disponible pour une donation à des associations caritatives par exemple, merci de me rappeler le niveau de cette quote part et les démarches à faire sans doute auprès d'un notaire...